



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Développement)

Jeudi 12 mai, à Bruxelles

Le Conseil, qui entamera ses travaux à 10 heures, sera présidé par M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le Conseil débattrà de la révision du **consensus européen pour le développement**, à la lumière du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Conseil tiendra ensuite un débat sur **le commerce, le secteur privé et le développement durable** qui mettra l'accent sur la contribution du secteur privé au programme à l'horizon 2030.

Au cours du **déjeuner**, les ministres procéderont à un échange de vues avec M. Eklil Ahmad Hakimi, le ministre des finances afghan, et aborderont les préparatifs de la **conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan** prévue les 4 et 5 octobre 2016.

Dans l'après-midi, le Conseil tiendra un débat sur la **programmation conjointe**, l'aide extérieure de l'UE et des États membres. Il abordera ensuite les **questions de migration et de développement**; les ministres examineront la communication de la Commission intitulée "**Vivre dignement: de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie**" et feront le point de la situation six mois après le sommet de La Valette.

Enfin, le Conseil devrait adopter des conclusions exposant la position de l'UE et de ses États membres dans la perspective du **Sommet humanitaire mondial**, qui se tiendra les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul.

Possibilités de point presse le jeudi 12 mai:

Vers 13 h 00 Possibilité de photos - M^{me} F. Mogherini, Haute Représentante, et M. Eklil Ahmad Hakimi, ministre des finances de l'Afghanistan (se présenter à: 12 h 45 au bureau d'information du centre de presse)

Vers 17 h 00 Conférence de presse

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/event/foreign-affairs-council-development-may-2016-5731b0f56f323>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Révision du consensus européen pour le développement à la lumière du programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Conseil débattrait de la révision du consensus européen pour le développement, au vu de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Les ministres tiendraient un débat d'orientation général ainsi que deux débats thématiques, sur la programmation conjointe et sur le rôle du secteur privé.

Le consensus européen pour le développement (2005) définit une vision commune pour l'UE et ses États membres et recense les valeurs, objectifs, principes et engagements à mettre en œuvre dans le cadre des politiques de développement, tels que la réduction de la pauvreté, la promotion des valeurs démocratiques, notamment les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'État de droit et l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le soutien aux initiatives menées à l'échelon national dans les pays en développement. Il a été formellement adopté dans le cadre d'une déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne. Il vise à renforcer la coopération et l'efficacité de la politique de développement de l'UE et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015). Ses orientations stratégiques ont été actualisées en 2011 par le programme pour le changement.

À la suite de l'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030 lors du sommet des Nations unies sur le développement durable qui s'est tenu à New York du 25 au 27 septembre 2015, il est prévu d'adapter le consensus européen pour le développement.

Le programme à l'horizon 2030 comporte un large ensemble, à vocation universelle, d'objectifs en matière de développement, les objectifs de développement durable, qui viennent remplacer les objectifs du Millénaire pour le développement. La révision du consensus devrait également tenir compte de l'accord de Paris sur les changements climatiques (décembre 2015).

Les ministres procéderont à un échange de vues sur les principaux points et changements qu'ils souhaiteraient intégrer dans la version révisée du consensus européen pour le développement. Au-delà du débat d'orientation général, ils axeront leurs discussions sur quatre aspects principaux, dont deux seront examinés à l'occasion de cette session du Conseil. Les deux autres seront abordés au niveau ministériel à un stade ultérieur.

- Compte tenu du programme d'action d'Addis-Abeba (juillet 2015), les ministres examineront comment l'UE peut contribuer au mieux à **mobiliser l'ensemble des moyens de mise en œuvre** du programme de développement durable à l'horizon 2030 (financiers et non financiers, publics et privés, nationaux et internationaux). Le **rôle du secteur privé** est particulièrement important à cet égard et cet aspect sera examiné sous le point "Commerce, secteur privé et développement durable" de l'ordre du jour.
- Les ministres examineront également comment il serait possible de renforcer **la cohérence, la complémentarité et la coordination** entre l'UE et ses États membres et comment promouvoir l'action conjointe. Cet examen inclut la question de la **programmation conjointe**, dont les ministres discuteront l'après-midi.

- Alors que le lien entre **sécurité et développement** est plus crucial que jamais, les crises devenant plus complexes et plus durables, la coordination entre tous les instruments doit être renforcée. Cet aspect fera l'objet d'un examen plus en détail à un stade ultérieur.
- Le programme à l'horizon 2030 est global et universel. Il nécessite donc la participation d'un **ensemble de pays de plus en plus divers**, des pays les moins avancés aux pays à revenu intermédiaire et aux pays industrialisés. La question est désormais de savoir comment l'UE peut répondre au mieux à la nécessité d'une **différenciation croissante**. Cet aspect fera lui aussi l'objet d'un examen approfondi à un stade ultérieur.

Consensus européen pour le développement

Programme pour le changement

Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030
(Nations unies)

Commerce, secteur privé et développement durable

Le Conseil axera plus particulièrement ses travaux sur le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre de la révision du consensus européen pour le développement. Les discussions des ministres seront alimentées par le *rapport sur la mise en œuvre de la communication de la Commission "Commerce, croissance et développement"*, un document de travail des services de la Commission.

Le secteur privé fournit environ 90 % des emplois dans les pays en développement, ce qui en fait un **partenaire essentiel dans la lutte contre la pauvreté**. L'UE a investi 2,2 milliards d'euros au titre du dernier cadre financier pluriannuel dans la réunion de fonds publics et privés, et elle a pour objectif d'accroître ces investissements d'ici 2020. Sur la période 2014-2020, les aides de l'UE devraient permettre de mobiliser environ 100 milliards d'euros d'investissements de la part des institutions financières et des investisseurs privés dans les pays partenaires. En s'appuyant sur la politique de l'UE visant à ce que le secteur privé joue un rôle plus important dans la coopération au développement (conclusions du Conseil du 12 décembre 2014), les ministres étudieront comment **encourager le secteur privé de l'UE à investir dans le développement durable**, y compris en orientant les investisseurs institutionnels vers la biodiversité, les écosystèmes et les villes durables. Le secteur privé a un rôle crucial à jouer pour réaliser les objectifs de développement durable et les partenaires au développement doivent chercher des moyens innovants d'associer le secteur privé à leur action. Les ministres débattront également des moyens permettant de mieux utiliser l'aide publique au développement et les financements publics pour mobiliser ce type d'investissements et en améliorer le caractère inclusif.

Parmi les **solutions envisageables**, on citera la possibilité d'étudier de nouveaux indices financiers pour orienter les marchés financiers mondiaux ou de faire appel à des instruments innovants tels que les initiatives ElectriFI ou AgriFI, qui encouragent les investissements privés dans l'électrification rurale et dans l'agriculture. Il conviendra de pousser plus loin les travaux visant à déterminer les moyens de contribuer à réduire les risques financiers liés aux investissements consentis par les entreprises dans le développement durable. Une autre possibilité consisterait à dépasser la notion traditionnelle de responsabilité sociale des entreprises au profit d'une approche plus large fondée sur un comportement responsable des entreprises en faveur du développement durable.

Dans ce contexte, il est prévu que le Conseil adopte des conclusions sur les **chaînes de valeur mondiales responsables**. Le concept de chaînes de valeur mondiales désigne une organisation de la production, du commerce et de l'investissement au niveau international dans le cadre de laquelle les différentes étapes du processus de production se situent dans différents pays. L'importance des chaînes de valeur mondiales va croissant dans le cadre des schémas de production mondialisés. L'UE peut influencer favorablement le développement durable en promouvant la gestion responsable des chaînes de valeur mondiales, en rendant ces dernières durables et inclusives, en conformité avec l'objectif de l'UE consistant à veiller à ce que la croissance économique inclusive aille de pair avec la justice sociale et le respect des droits de l'homme, y compris les normes fondamentales du travail et les pratiques environnementales durables. Il est prévu que le Conseil souligne l'importance d'associer le secteur privé à ces dossiers.

[Rapport sur la mise en œuvre de la communication de la Commission intitulée "Commerce, croissance et développement"](#)

[Conclusions du Conseil intitulées "Un rôle plus important pour le secteur privé dans la coopération au développement" \(décembre 2014\)](#)

[Communication de la Commission intitulée "Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement" \(mai 2014\)](#)

Afghanistan

Pour le déjeuner, les ministres de l'UE chargés du développement seront rejoints par le ministre afghan des finances, Eklil Ahmad Hakimi. Ils débattront de l'avancement des **préparatifs en vue de la conférence ministérielle sur l'Afghanistan** qui doit se tenir à Bruxelles les 4 et 5 octobre 2016, et ils auront un échange de vues sur les **progrès accomplis dans les réformes** entreprises par le gouvernement afghan.

La conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan réunira jusqu'à 75 pays et 20 organisations et agences internationales. Elle sera **organisée conjointement par l'UE et le gouvernement afghan**, en présence du président Ashraf Ghani et du chef de l'exécutif Abdullah Abdullah et, pour l'UE, du président du Conseil Donald Tusk et de la Haute Représentante Federica Mogherini ainsi que du commissaire chargé du développement Neven Mimica.

La conférence de Bruxelles offrira au gouvernement afghan une plateforme pour exposer sa vision en matière de réformes. Pour la communauté internationale, la conférence sera l'occasion d'affirmer sa volonté de fournir un soutien politique et financier durable en faveur de la paix et du renforcement de l'État en Afghanistan. La conférence vise trois objectifs:

- envoyer un signal de soutien fort en faveur du processus de réforme et de renforcement de l'État en Afghanistan;
- engager un niveau d'aide au développement égal ou quasi égal aux niveaux actuels;
- créer une dynamique politique de coopération régionale ouverte aux voisins de l'Afghanistan.

Les annonces de contributions de la communauté internationale pour poursuivre le soutien accordé à l'Afghanistan vont de pair avec l'engagement de la partie afghane d'**entreprendre des réformes**, notamment sur la question de la promotion des droits de l'homme et en particulier les droits des femmes et des enfants, la bonne gouvernance, la démocratisation, la croissance économique et la lutte contre la corruption. Le "**cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie**" (septembre 2015) énonce les engagements en la matière.

En juillet 2012, à l'occasion de la conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, il a été convenu de tenir une série de réunions au niveau ministériel à l'appui des progrès. En 2014, le gouvernement du Royaume-Uni a accueilli la conférence de Londres sur l'Afghanistan. La conférence de Bruxelles est la deuxième réunion de ce type.

À l'issue du déjeuner de travail, le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'Afghanistan.

[Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie \(5 septembre 2015\)](#)

[Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan \(26 octobre 2015\)](#)

[Relations de l'UE avec l'Afghanistan \(site web du SEAE\)](#)

Programmation conjointe de l'aide extérieure de l'UE et des États membres

Dans le cadre de la révision du consensus européen pour le développement, les ministres tiendront une discussion **sur la programmation conjointe de l'aide extérieure de l'UE et de l'aide des États membres**. Le Conseil pourrait adopter des conclusions.

La programmation conjointe est un outil collectif qui peut contribuer de manière efficace au respect des engagements stratégiques pris au niveau de l'UE et au niveau mondial, en particulier pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle peut améliorer la coordination de l'UE au niveau national et renforcer la cohérence, la transparence et la visibilité de l'action de l'UE. Elle implique une analyse conjointe et un échange d'informations plus poussés, qui sont essentiels à l'amélioration de **l'efficacité de l'aide**. Dans les cas où elle a été mise en œuvre au niveau national, elle a facilité une répartition du travail plus efficace et réduit la fragmentation de l'aide.

En 2015, la programmation conjointe était mise en œuvre ou prévue dans 55 pays, avec 25 stratégies conjointes actuellement adoptées ou en cours de mise au point, 30 analyses conjointes et 37 feuilles de route. Des progrès ont été réalisés, mais il est possible d'apporter des améliorations supplémentaires. Les ministres discuteront de la façon de consolider et d'étendre la programmation conjointe.

Migration et développement

Le Conseil débattrait des questions de migration et de développement. La première partie de la discussion portera sur la mise en œuvre du plan d'action de La Valette, six mois après son adoption lors du **sommet de La Valette** (11 et 12 novembre 2015). En vue de renforcer la coopération en raison de la crise migratoire, les chefs d'États et de gouvernement européens et africains ont défini seize initiatives prioritaires qui devraient être lancées avant la fin de 2016. Le **fonds fiduciaire d'urgence** pour l'Afrique a également été lancé à cette occasion pour fournir un soutien financier supplémentaire à la mise en œuvre du plan d'action. À ce jour, les engagements pris au titre du fonds fiduciaire ont atteint le montant de 750 millions d'euros. Le Conseil examinera l'état d'avancement de la mobilisation du fonds fiduciaire et des **dialogues de haut niveau** avec les pays partenaires.

[Sommet de La Valette sur la migration - Plan d'action \(11 et 12 novembre 2015\)](#)

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

La seconde partie des débats sera consacrée aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux déplacements forcés. Les ministres examineront les moyens de soutenir au mieux les réfugiés et les personnes déplacées dans le cadre de crises de longue durée, sur la base de la communication de la Commission intitulée **"Vivre dignement: de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie"**. La communication propose d'étudier la manière dont l'UE peut aider les réfugiés et les personnes déplacées à devenir plus autonomes dans leur pays de résidence, en ne comptant plus exclusivement sur l'aide telle que l'aide humanitaire d'urgence.

Au niveau mondial, plus de 60 millions de personnes - réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays - subissent des déplacements forcés en raison de conflits, d'actes de violence et de violations des droits de l'homme. 90 % d'entre elles vivent dans des pays en développement. La crise syrienne, qui entre maintenant dans sa sixième année, a rendu la situation plus grave que jamais. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'approche de l'UE à l'égard des déplacements forcés et du développement.

[Communication de la Commission "Vivre dignement: de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie"](#)

Sommet humanitaire mondial

Le premier sommet humanitaire mondial, convoqué par le Secrétaire général des Nations unies et prévu les 23 et 24 mai à Istanbul, réunira de nombreuses parties prenantes: gouvernements, communautés locales, organisations internationales, fournisseurs d'aide et représentants du secteur privé.

Il sera l'occasion de **passer en revue le système mondial d'aide humanitaire**, lequel doit faire face à une augmentation sans précédent du nombre de victimes de conflits et de catastrophes naturelles, qui s'accompagne également des plus importants déplacements de populations depuis la Seconde Guerre mondiale. Malgré des contributions record de la part des donateurs à l'échelle mondiale, l'écart entre les besoins humanitaires et le financement disponible pour répondre à ces besoins ne cesse de se creuser.

Les dirigeants du monde entier seront invités à s'engager à réduire les besoins humanitaires en **redoublant d'efforts pour résoudre et prévenir les conflits**. Les parties prenantes devraient également annoncer des engagements volontaires dans quatre autres domaines: respecter le droit international humanitaire, protéger les personnes les plus vulnérables, améliorer les modes de travail et assurer le financement humanitaire.

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions exposant la **position de l'UE et de ses États membres** dans la perspective du Sommet humanitaire mondial. La communication de la Commission intitulée "Vivre dignement: de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie", qui sera examinée par les ministres dans le cadre des discussions sur la migration et le développement, devrait également constituer une contribution de l'UE à ce sommet.

L'UE dans son ensemble représente le premier pourvoyeur d'aide humanitaire au monde (en additionnant le financement par les fonds de l'UE et les fonds versés par les États membres à titre bilatéral). Plus d'un milliard d'euros d'aide proviennent chaque année du seul budget de l'UE.

[Sommet humanitaire mondial, 23 et 24 mai 2016](#)

[Conclusions du Conseil sur le processus préparatoire du sommet humanitaire mondial](#)
(10 décembre 2015)

[Communication de la Commission "Vivre dignement: de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie"](#)

Points divers

Le Conseil devrait adopter, sans débat, un certain nombre de décisions, notamment en ce qui concerne les points suivants:

Rapport annuel 2016 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le rapport annuel 2016 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE. Ce rapport contient les informations préliminaires sur l'aide publique au développement (APD) de l'UE en 2015, qui analysent les engagements et les résultats des États membres en matière d'APD pendant l'année concernée.

Le rapport indique qu'en 2015 l'UE demeure le premier donateur d'aide au monde et représente plus de la moitié de l'APD totale. Les chiffres montrent que l'APD collective de l'UE a atteint 68,23 milliards d'euros en 2015, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2014.

[Fiche d'information: Publication de nouveaux chiffres concernant l'aide publique au développement en 2015](#)

Habitat III

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les objectifs et les priorités clés en vue de la 3^e Conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Quito, Équateur, 17 au 20 octobre 2016). Cette conférence devrait mettre en place un nouveau programme mondial pour les villes. Le développement urbain durable joue un rôle essentiel pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Risques liés à une approche axée sur les résultats (rapport spécial de la Cour des comptes européenne)

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur le rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé "Analyse des risques liés à une approche axée sur les résultats pour les actions de développement et de coopération de l'UE". Le rapport spécial (n° 21/2015) de la Cour des comptes européenne a relevé neuf risques majeurs liés notamment à la définition d'une chaîne des résultats claire, à l'harmonisation des instruments et des cadres entre les partenaires et à la consolidation des données et la qualité des données.

[Rapport spécial n° 21/2015 de la Cour des comptes européenne](#)